

Le sénateur Bonnell: Je ne me soucie pas de savoir si nous sortons gagnants ou perdants. Obtiendrons-nous deux députés de plus à la Chambre des communes comme on nous l'a promis à notre entrée dans la Confédération?

Le sénateur Murray: Honorable sénateur, vous aurez dix parlementaires au lieu de huit.

LE RAPPORT DU CONSENSUS—LE TEXTE DÉFINITIF

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je dois signaler qu'aux termes de notre Règlement, la période des questions est terminée. Y a-t-il consentement unanime pour que le sénateur Grafstein puisse poser une question?

Des voix: D'accord.

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement au Sénat peut-il nous dire quand les versions française et anglaise définitives du texte juridique de l'entente conclue par les premiers ministres sera disponible?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, nous avons le Rapport du consensus, qui est le texte définitif. On est actuellement en train de traduire ce texte dans le langage des modifications constitutionnelles. Comme le sénateur le sait, il s'agit là d'une tâche infiniment complexe qui exigera beaucoup de travail et des consultations entre toutes les parties à l'entente. Je ne suis pas en mesure de vous dire quand ce texte juridique sera prêt. Je vais me renseigner, mais je ne m'attends pas à ce que ce soit très bientôt.

Le sénateur Grafstein: Sera-t-il prêt avant la date du référendum?

Le sénateur Murray: J'en doute fort, honorables sénateurs.

En supposant que le référendum ait lieu le 26 octobre, je doute fort que les rédacteurs juridiques et les dirigeants politiques concernés aient eu le temps de s'entendre sur ce que le sénateur appelle le texte juridique ou constitutionnel définitif.

Le sénateur Frith: Si je comprends bien, on a entrepris la rédaction du texte avant que les Canadiens aient dit s'ils veulent ou non ces modifications constitutionnelles, n'est-ce pas?

Le sénateur Murray: J'espère bien qu'on a entrepris ce travail, honorables sénateurs. Le contraire m'étonnerait, et si nos conseillers et nos rédacteurs juridiques ne s'étaient pas déjà mis à la tâche, je dirais que c'est une imprudence de leur part.

Le sénateur Frith: On suppose que les Canadiens vont dire oui.

Le sénateur Murray: Ils peuvent dire non. Évidemment, comme le référendum n'a qu'un rôle consultatif, c'est aux assemblées législatives des diverses provinces que reviendra la décision finale.

● (1540)

Le sénateur Frith: Ainsi, même si la population dit non, il est possible que le gouvernement modifie la Constitution, n'est-ce pas?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, c'est une question très hypothétique.

[Le sénateur Murray.]

Le sénateur Frith: Votre décision d'entreprendre dès maintenant la rédaction des modifications est fondée sur une hypothèse.

Le sénateur Murray: N'importe quel gouvernement aurait le droit de présenter ces modifications à son assemblée législative. Le sénateur MacEachen et moi-même avons eu une discussion sur la réalité politique qui entoure cette question. Mon collègue, le chef de l'opposition, peut tirer ses propres conclusions quant aux probabilités.

Le sénateur Olson: Voulez-vous dire que ce sera une toile sans couture?

Le sénateur Frith: C'est possible.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai les réponses différées à des questions orales posées au Sénat le 2 juin par le sénateur Simard au sujet du moratoire de la Communauté européenne sur la pêche à la morue dans l'Atlantique et par le sénateur Thériault au sujet de la surpêche par les bateaux de plus de 100 pieds; le 11 juin par le sénateur Molgat au sujet des ventes de blé dur canadien à l'Italie; et le 15 juin par le sénateur Stewart au sujet des droits de pêche de la France dans les eaux territoriales canadiennes et par le sénateur Frith relativement à la fermeture de bases militaires.

[Français]

LA PÊCHE À LA MORUE

MORATOIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

(Réponse à la question posée par l'honorable Jean-Maurice Simard le 2 juin 1992)

L'analyse de M. Crosbie a été clairement établie dans des déclarations publiques; pour résumer:

- 1) La Communauté européenne (CE) a annoncé une suspension temporaire de sa pêche de la morue sur le Nez du Banc et son intention de suspendre temporairement toute pêche de la morue et du poisson plat dans la zone réglementée par l'Organisation des pêches Atlantique nord-ouest (OPANO);
- 2) cette annonce est un événement heureux. Le Canada espère qu'elle pave la voie à un nouvel engagement de la CE envers la conservation des stocks à l'extérieur de la limite de 200 milles. Le Canada a demandé à la CE de laisser ces pêches fermées le reste de l'année et de se conformer dorénavant à toutes les décisions de l'OPANO;
- 3) en préparation de la réunion annuelle de l'OPANO en septembre, le Canada collaborera avec tous les membres de l'organisation pour arrêter les détails des réformes de la surveillance et du contrôle qui seront étudiés à cette réunion. Si elles sont adoptées, ces mesures de réforme représenteront un modeste progrès vers la cessation de la surpêche. Il faudrait quand même que les membres prennent d'autres mesures importantes de contrôle, comme l'inspection du poisson débarqué aux ports